

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	39	44

N° 185/2018

OBJET : Travaux de réseaux d'assainissement à AUTERIVE, avenue Arenys del Mar - Autorisation du Président à signer le marché

L'an deux mille dix-huit et le 11 septembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 5 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Jean CHENIN donne procuration à M^{me} Pierrette HENDRICK, M. Gilles COMBES à M^{me} Danielle TENSA, M^{me} Monique COURBIERES à M. Jean-Louis REMY, M^{me} Sabine PARACHE à M^{me} Nadia ESTANG, M. Michel ZDAN à M. Serge BAURENS.

ABSENTS : Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a autorisé l'engagement de la consultation pour la réalisation des travaux d'Assainissement à AUTERIVE – Avenue Arenys del Mar par délibération n° 144/2018 en date du 03 juillet 2018.

Il rappelle également que le cabinet 2AU est le maître d'œuvre de l'opération et que ces travaux s'inscrivent dans le projet de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif défectueux de cette avenue, prévu au Schéma d'Assainissement Intercommunal de la CCBA en deux tranches.

Les travaux de cette première tranche (700 ml environ des boulevards Jules Guesde jusqu'à la rue Valentine Canal) comprendront notamment :

- ◆ La fourniture et la pose de canalisation en PVC-CR16 Ø200
- ◆ La fourniture et la pose de canalisation en PVC-CR16 Ø160
- ◆ La fourniture et la pose de regards de visite en BA préfabriqués avec cheminée DN1000, muni d'un tampon fonte plein classe D400, série trafic intense, fermeture hydraulique avec marquage Eaux Usées
- ◆ La fourniture et la pose de regards de branchements en PVC Ø315 ou 400 avec tampon fonte non articulé C250 EN-124 avec marquage Eaux Usées.
- ◆ La remise en état de la chaussée ou des sols
- ◆ En tranches optionnelles : la reprise de branchements amiantés
- ◆ Variantes : réseau en fonte ; réseau en grés.

La durée prévisionnelle des travaux est d'environ 10 mois dont période de préparation.

Il indique que la procédure a été la suivante :

La consultation a été engagée le 5 juillet 2018 sur le BOAMP, la Dépêche du Midi et le profil acheteur de la CCBA pour une remise des offres au plus tard le 3 août 2018 à 12h00.

Quatre offres ont été reçues dans les délais : Laurière ; Oules-Cousin Pradère ; Sogea ; Stat.

Après ouverture des plis, les offres ont été confiées pour analyse technico-financière au maître d'œuvre de l'opération, le cabinet 2 AU.

Les critères d'attribution ont été les suivants : valeur technique (55%) et prix (45%)

Au vu du rapport d'analyse présenté à ses membres lors de la séance du 4 septembre 2018, la CAO a attribué le marché au groupement d'entreprises OULES - Cousin Pradère pour son offre de la variante 1 (réseau en fonte).

Le marché a été attribué pour les montants suivants hors tranches optionnelles, déclenchées par ordre de service spécifique, en cas de besoin.

- Montant de la tranche ferme : 634 809.80€ HT
- Montant de la variante 1 : 30 022.50€ HT
- Montant total : 664 832.30€ HT

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

PREND ACTE de la décision de la CAO,

AUTORISE le Président à signer le marché correspondant,

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures administratives éventuelles au cours du marché.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS